

Épisode 69 - Les actus françaises en septembre et octobre - Transcription en français

REJOINT LE CLUB PODCAST FLUIDITÉ :

- **Transcriptions PDF bilingues** FR + Anglais / FR+ Espagnol / FR + Portugais
- **Le podcast bonus “je vous explique” + la suite de l’épisode** où j’explique les parties difficiles de l’épisode avec les conjugaisons, les temps, le vocabulaire, la culture, etc.
- **+ la version MP3** de l’épisode sans générique, ni annonce, ni publicité
- **+ les épisodes avant leur publication !**
- **+ l'accès au groupe privé Telegram !**
- **+ chat vocal en groupe Telegram 1h / semaine**
- **+ Dialogues YouTube** en version longue.
- **+ 1 live privé par mois Questions / réponses**
- ...



Vous êtes sur le podcast FLUIDITÉ, épisode 69.
Dans cet épisode, je vous résume ce qui s'est passé en France en septembre et en octobre. Alors, restez à écoute !

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du club VIP de la semaine dernière et les remercier.

Bonjour et bienvenue dans ce soixante-neuvième épisode.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du club VIP de la semaine dernière et les remercier.

Bonjour et bienvenue à Lucie, Annikka, Lucia, Mariana, Charlotte et Olyx.

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du club VIP de la semaine dernière et les remercier.

Bonjour et bienvenue à Lucie, Annikka, Lucia, Mariana, Charlotte et Olyx.

C'est la première fois que je fais le podium en version vidéo sur YouTube. Donc pour ceux qui m'écoute depuis ma plateforme de podcast, je vous laisse le lien de la vidéo dans la description.

C'est la première fois que je fais le podium en version vidéo sur YouTube. Donc pour ceux qui m'écoute depuis ma plateforme de podcast, je vous laisse le lien de la vidéo dans la description.

Sur YouTube, vous avez créé votre propre canal Telegram public pour les actualités en France. Le lien pour rejoindre le canal Telegram est aussi dans la description.

Sur YouTube, vous avez créé votre propre canal Telegram public pour les actualités en France. Le lien pour rejoindre le canal Telegram est aussi dans la description.

Vous êtes sur le podcast FLUIDITÉ, épisode 69.

Dans cet épisode, je vous résume ce qui s'est passé en France en septembre et en octobre.
Alors, restez à l'écoute !

[GENERIQUE]

Bonjour et bienvenue dans ce soixante-neuvième épisode.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du club VIP de la semaine dernière et les remercier :

Alors bienvenue à Luiz, Annika, Lucia, Mariana, Charlotte et Olya.

Si vous voulez, vous aussi, profiter du podcast privé je vous explique, où je vous explique la grammaire de chaque épisode, les conjugaisons, les temps, les verbes irréguliers, tout ce qui est un peu difficile en français. Si vous voulez avoir accès aux transcriptions bilingues, à la version mp3 de chaque épisode et encore beaucoup de matériel pour les apprenants, venez rejoindre le club VIP.

Et dans le podcast "je vous explique", je continue à parler du sujet de l'épisode, donc vous aurez accès au bonus sur cet épisode.

Je vous mets le lien dans la description de l'épisode sur les plateformes de podcast et sur Youtube pour vous inscrire au club VIP.

C'est la première fois que je fais le podcast en version vidéo sur Youtube. Donc pour ceux qui m'écoute depuis une plateforme de podcast, je vous laisse le lien de la vidéo dans la description.

En tout cas, vous avez voté sur mon canal Telegram public pour les actualités en France. Le lien pour rejoindre le canal Telegram est aussi dans la description.

Donc, je vais résumer ce qui s'est passé en septembre et en octobre dans un français simplifié et naturel. Je sais qu'il y a plein d'actualités négatives et qu'elles intéressent plus les gens, mais vous les connaissez déjà donc je ne vais vous parler que d'actualités positives dans cet épisode pour vous redonner de la motivation, de l'espoir après cette longue période de pandémie un peu triste. Et aussi pour apprendre plein de choses sur la culture générale.

Alors, c'est parti !

Je vous propose de commencer par la partie Covid et comme ça on n'en parle plus pour après.

Dans l'épisode 60 sur les actualités de l'été, je vous disais que moi et Glenn, on avait eu notre première dose du vaccin, donc c'était il y a environ 8 semaines. Et on a eu notre deuxième dose dimanche dernier.

On appréhendait cette dose parce qu'on ne s'était pas bien sentis pour la première. Mais pour cette seconde dose, on n'a pas eu de problèmes. Je suppose que notre système immunitaire avait déjà fait tout son travail la première fois. Donc, tant mieux pour nous, on a même eu moins mal à l'épaule.

Voilà, on est en règle pour voyager où on veut et surtout en Europe. Être en règle veut dire respecter la loi ou les règles imposées.

En parlant de ça, les élèves et étudiants français ont fait leur rentrée scolaire fin août ou début septembre et tous devaient porter le masque en intérieur, dans les espaces clos.

Mais, depuis le 4 octobre, le masque n'est plus obligatoire pour les élèves des écoles primaires. Le gouvernement a mis en place des niveaux d'alertes, vert, jaune, orange, rouge et depuis cette date, on est passé au niveau vert de façon nationale.

Et c'était le 11 octobre pour certains départements qui étaient plus impactés par le covid.

Mais les collégiens et les lycéens doivent continuer à mettre le masque en intérieur.

Donc une bonne nouvelle pour les enfants qui pourront respirer !

En France, depuis le 9 août, un pass sanitaire est obligatoire pour entrer dans les lieux publics.

Mais, depuis le 8 septembre, il n'est plus nécessaire dans les centres commerciaux, donc c'est déjà une bonne chose de faite.

Par contre, depuis le 30 septembre, ce pass est devenu aussi obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans, donc mauvaise nouvelle pour eux.

Mais, le pass doit être appliqué jusqu'au 15 novembre 2021, donc affaire à suivre. On verra s'il sera complètement retiré à cette date.

Et pour finir à propos du covid, selon plusieurs études françaises, la vaccination aurait permis de sauver environ 47 000 vies françaises.

On va parler de tolérance maintenant, et c'est un sujet important de nos jours. Je ne savais pas que ça existait encore, mais dans beaucoup de pays, il y a des thérapies de conversion. C'est-à-dire des soi-disant thérapies pour "guérir" les homosexuels et les faire devenir hétérosexuels. "Guérir" entre guillemets, parce que ce n'est pas une maladie. Mais certains condamnent encore malheureusement cette différence. Comme si on reprochait à quelqu'un d'avoir les yeux bleus en lui demandant de les changer en noir. L'homosexualité n'est pas génétique, mais chez les animaux et chez l'humain, l'orientation sexuelle est déterminée bien avant la naissance, ça a été prouvé scientifiquement depuis des années. Si on essaye de forcer quelqu'un à adopter un comportement sexuel différent de son orientation sexuelle, ça ne fera que le frustrer et il ou elle voudra toujours revenir à son orientation inchangeable durant toute sa vie, son orientation sexuelle.

Je suis personnellement attiré par le sexe féminin, même si je fais la bise à mes amis masculins pour leur dire bonjour, ils ne m'attirent pas du tout !

Bref, certains ignorent tout ça et veulent quand même changer les hétéro en homo, donc il y a des thérapies de conversion secrètes.

Donc, la France a décidé de les interdire officiellement. La loi a été proposée à l'assemblée nationale et elle a été acceptée avec la majorité absolue le 5 octobre dernier ! La majorité absolue veut dire qu'aucun député de l'assemblée n'a été contre. Donc, fin de l'histoire. Ces thérapies seront maintenant sanctionnées de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

On reste dans le même thème, puisqu'on va parler de transidentité. C'est le fait qu'une personne veuille changer de genre ou qu'elle considère qu'elle soit transgenre ou non-binaire. Suite au suicide d'une jeune personne transgenre de 17 ans à Lille, le gouvernement a décidé de réagir en publiant une circulaire destinée aux établissements scolaires. Ce n'est pas une loi, mais une sorte de notice pour savoir comment gérer la transidentité à l'école. Le personnel scolaire se trouve en effet déstabilisé face à cette situation et parfois, ils improvisent des réponses ou des solutions inadaptées. Le ministère de l'éducation nationale indique que la conduite à adopter est, avant tout, l'écoute et le respect.

Ce texte demande au personnel de l'éducation d'utiliser le prénom avec lequel l'élève veut qu'on parle de lui. Donc il ou elle, vu qu'il n'y a pas de troisième possibilité en français.

L'élève peut aussi demander à ce qu'on l'appelle par un nouveau prénom avec l'accord des parents si elle ou il est mineur(e).

Il faudra aussi que le personnel surveille le harcèlement dans leur établissement et ils seront formés pour ça.

Donc, c'est une belle avancée parce que selon une enquête de 2018, 9 jeunes transgenres sur 10 disent qu'ils vivent très mal leur expérience scolaire.

Et on continue encore dans la tolérance puisqu'en France depuis le 29 septembre, la PMA est disponible pour toutes les femmes; Je m'explique: la PMA, c'est la procréation médicalement assistée. C'est une pratique qui permet de débuter une grossesse grâce à une intervention médicale. Elle était déjà disponible pour les couples hétéro et elle est maintenant autorisée pour les femmes seules et les couples de femmes homosexuelles.

Et en parlant de grossesse, le ministre de la santé a aussi fait une autre annonce majeure pour les femmes. À partir du 1er janvier 2022, les moyens de contraception seront remboursés pour toutes les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans. En France, la santé est principalement gratuite et si vous voulez tout savoir sur le système de santé, vous pouvez écouter l'épisode 31. Les moyens de contraception sont les dispositifs qui permettent d'éviter à une femme de tomber enceinte. Donc il y a la pillule, le stérilet, l'implant, etc. Et tous les soins liés à la contraception seront aussi remboursés par la sécurité sociale française, donc gratuits.

Alors, cette contraception était déjà remboursée pour les femmes de 15 à 18 ans et elle sera étendue jusqu'à 25 ans, donc à partir du 1er janvier prochain.

Bien sûr, certaines associations de femmes voudraient que les femmes de tout âge puissent en profiter, mais ça viendra peut-être plus tard et c'est déjà un bon pas en avant.

Et je reste sur le thème de la santé gratuite pour cette nouvelle. En France, si vous voulez consulter certains médecins ou pratiquants spécialistes et que ce soit remboursé, vous devez d'abord aller chez le médecin généraliste pour qu'il vous prescrive la consultation chez un spécialiste.

Par exemple, vous avez des problèmes de dos, donc votre médecin vous prescrit des séances chez un kinésithérapeute, un kiné.

Et les consultations chez un psychologue seront remboursées également à partir de 2022 ! Évidemment, il y a des conditions particulières et d'ailleurs, certains psychologues ne sont pas très contents de cette annonce parce qu'ils pensent qu'ils devront baisser les tarifs de leurs séances, etc. Macron a dit que cette mesure a été prise pour faciliter l'accès à la santé mentale pour certaines personnes qui n'en avaient pas les moyens financiers avant.

On parle maintenant de santé des animaux puisque le groupe français de luxe Kering a annoncé qu'il allait complètement arrêter d'utiliser de la fourrure animale pour ses vêtements. Quelques marques avaient déjà cessé d'en utiliser, mais les marques Saint-Laurent et Brioni continuaient à s'en servir.

Donc le groupe renoncera à la fourrure à partir de ses collections d'automne 2022.

On passe maintenant à des thèmes plus écologiques. Première nouvelle. Alors c'est pour moi une bonne nouvelle parce que je déteste conduire et je déteste la vitesse au volant, sur la route.

Depuis début septembre, la limitation de vitesse dans le centre ville de Paris est passée à 30 km/h. Vous pouvez dire 30 km par heure, mais personne ne dit le mot "par", on dit 30 km/h. Il faut savoir que la vitesse en centre ville est limitée à 50 km/h et elle était déjà passée à 30 comme à Lille, à Nantes, etc.

C'est une mesure qui a été prise pour améliorer la sécurité routière, mais aussi pour faire baisser la pollution et le bruit provoqué par les différents véhicules.

Donc, pour moi c'est agréable, mais, je comprends que certains métiers doivent rouler vite parce qu'ils sont pressés et que leur travail en dépend, comme les livreurs, par exemple. Donc, certains se sont plaints de cette restriction.

Mais, les Français recevront un cadeau du gouvernement en décembre, juste avant Noël ! Le 21 octobre, le premier ministre Jean Castex a annoncé que le pays allait donner une indemnité de 100€ aux Français qui ont des revenus de moins de 2000€ par mois. Les revenus c'est l'argent qui vous revient, donc les salaires, les bénéfices de votre entreprise, etc.

Cette prime sera accordée à cause de l'inflation, de la montée des prix du carburant et des énergies. Les Français recevront automatiquement l'argent sur leur compte bancaire, sans aucune démarche de leur part. Il y a 38 millions de français qui seront concernés donc je trouve que c'est un cadeau sympa.

Une nouvelle qui m'a fait plaisir, c'est au sujet du plastique. Ahhhh le plastique ! Avec ma femme, on essaye de l'éviter au maximum. En France, un décret a été annoncé le 12 octobre pour interdire les emballages plastiques des fruits et légumes. Donc, à partir du 1er janvier 2022, ils seront interdits, sauf pour quelques aliments fragiles qui auront jusqu'en 2026 pour les enlever. Et sauf quand ils sont vendus dans des paquets de 1 kilo et demi au minimum.

Cette loi va supprimer environ un milliard d'emballages en plastique inutiles chaque année. Nous concernant Glenn et moi, on n'achète jamais de fruits ou de légumes s'il sont dans du plastique. Il faut dire qu'on en n'achète jamais en supermarché, mais chez les primeurs donc c'est plus facile de les trouver sans plastique et venant plus directement du producteur. Donc pour cette nouvelle aussi, on est plutôt contents.

Alors, est-ce que les industriels vont créer des fruits et légumes modifiés pour mieux résister, je n'espère pas. Mais le mieux reste encore de ne pas acheter chez les industriels. Même si ça coûte plus cher d'acheter bio, ça coûtera moins cher en dépenses de santé plus tard. Donc autant économiser sa santé.

Pour la dernière actualité, je voudrais vous parler d'écologie dans le secteur de la technologie. La loi concerne toute l'Union européenne. Le 23 septembre, la commission européenne a proposé une loi pour imposer les chargeurs universels. C'est-à-dire faire en sorte que tous les smartphones ou tablettes aient un port USB-C pour le chargement. C'est une loi qui avait été proposée en 2009 mais qui avait rencontré beaucoup de contraintes techniques.

Les fabricants devront donc s'adapter jusqu'en 2024.

C'est bien sûr pour un souci d'écologie parce que la diversité des chargeurs provoquent aujourd'hui 50 000 tonnes de déchets polluants par année. Donc c'est surtout Apple qui devra vendre des appareils avec USB-C dans toute l'Union européenne mais ils le font déjà sur les nouveaux Ipad ou Macbook, je crois.

Dites-moi dans les commentaires YouTube votre avis sur toutes ces nouvelles mesures et on en parlera avec plaisir, si vous avez des questions ou quoi que ce soit.

Voilà, c'est tout pour ces actualités de septembre et octobre.

On se retrouve dans le podcast "je vous explique" pour continuer à parler d'autres actualités.

Mettez un like si vous êtes sur Youtube et si vous l'avez aimé.
Merci beaucoup de l'avoir suivi et on se dit à très bientôt dans le podcast ou sur ma chaîne.
bye-bye !